

CPR Invest

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)
5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Luxembourg
R.C.S. Luxembourg: B 189795

(la « **Société** »)

NOTICE AUX ACTIONNAIRES

Luxembourg, le 25 juillet 2022

Les actionnaires de CPR Invest – Euro High Dividend (le « **Compartiment** ») sont par la présente informés de la décision du conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») de procéder à la liquidation du Compartiment.

En effet, CPR Invest – Euro High Dividend (le « **Compartiment** ») souffre d'un manque d'intérêt commercial et possède en conséquence un encours trop faible, le compartiment n'étant économiquement plus viable.

Ainsi, le Conseil juge qu'il est nécessaire et dans l'intérêt des investisseurs de procéder à la liquidation du Compartiment à compter du 1^{er} août 2022 (la « **Date de Liquidation** ») et ce jusqu'à la clôture de la liquidation ainsi que la dissolution du Compartiment, conformément à l'article 13.7 du prospectus (le « **Prospectus** ») et à l'article 24 des statuts (les « **Statuts** »).

De plus, le Conseil a décidé de suspendre la souscription à des actions émises par le Compartiment par de nouveaux investisseurs ou par des actionnaires existants et suspendre la conversion des actions émises par un autre compartiment de la Société en actions émises par le Compartiment à compter du 9 juillet 2022.

En outre, le Conseil a décidé que l'ensemble ou une partie des actifs du portefeuille du Compartiment pourra être vendus à partir de la Date de Liquidation afin que le portefeuille soit progressivement constitué d'actifs liquides, en prenant en compte les intérêts des investisseurs, et ainsi permettre le remboursement de ces derniers. Par conséquent, il est possible que pendant cette période le portefeuille du Compartiment ne respecte plus parfaitement sa stratégie indiquée au sein la section 4 « Politiques d'investissement et restrictions » du Prospectus et/ou ne soit plus diversifié conformément aux exigences réglementaires de diversification des risques applicables aux OPCVM.

De surcroit, toutes les actions du Compartiment seront remboursées ou rachetées à la valeur nette d'inventaire par action le lendemain de la clôture de la liquidation (en tenant compte des prix de réalisation réels des investissements et des coûts associés). Le produit de la liquidation sera réglé conformément aux dispositions du Prospectus applicables au rachat d'actions.

Les produits de liquidation les montants qui ne peuvent pas être distribués aux actionnaires et/ou qui ne sont pas réclamés par les actionnaires (par exemple, les produits de rachat non réclamés) seront détenus sur des comptes séquestres par la Caisse de Consignation à Luxembourg.

Le Conseil vous informe également que le Compartiment supportera les frais de transaction liés à la liquidation. Les autres coûts de liquidation sont payés par la Société de Gestion (et/ou toute société affiliée au sein du groupe CPR Invest).

Les actionnaires existants du Compartiment ne sont plus autorisés à demander le rachat ou

la conversion de leurs actions vers un autre compartiment de la Société à partir de la Date de Liquidation.

Pour toute question concernant ces changements nous vous prions de bien vouloir vous adresser à votre conseiller financier.

Cette liquidation sera reflétée dans la prochaine version du Prospectus. Cette version du Prospectus est disponible au siège social de la Société et peut également être obtenue sans frais auprès de CPR Asset Management au 91-93, Boulevard Pasteur, CS 61595, 75730 Paris Cedex 15, France ainsi que sur son site internet www.cpr-am.com.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur avant d'investir.

Le Conseil d'Administration